Procuration Compte PostFinance Visa Business



pour personnes morales et sociétés de personnes

Procuration valable entre PostFinance SA, et le partenaire contractuel ci-dessous, appelé ci-après le client: (Les dénominations de personnes se rapportent aussi bien aux hommes qu'aux femmes ainsi qu'à des groupes de personnes)

Compte de carte			
Numéro du compte ¡	oostal / IBAN		
Client			
Raison sociale / Nom			
Rue, nº (Siège)			
NPA	Lieu		
Pays			
de crédit auprès de Sa signature ainsi q procuration ne s'éti qu'elle soit révoqué Le for juridique est les genres de procé domiciliés en Suisse Les procurations ci- procuration à dispo	dé de procuration est autorisé en particulier à disposeir PostFinance au nom du client et à faire toute autre de ue toutes les déclarations qu'il fait et toutes les mesureint pas par la mort, la perte de l'exercice des droits cive par écrit auprès de PostFinance (art. 35 CO). La prés fixé sur la base des dispositions légales. Si ces dernière dures est Berne, de même que le lieu d'exécution et le compte de carte de crédit poser des avoirs respectifs déposés sur le compte Poprès de PostFinance ou du PostFinance Card Centre de card card card card card card card card	éclaration es qu'il pi vils ou la f sente pro- es ne sont e for de la susmen ostFinan	i juridiquement contraignante relative à ces valeurs. rend engagent l'auteur de la procuration. La faillite du client. Elle reste en vigueur jusqu'à ce curation est soumise au droit suisse exclusivement. pas appliquées, le for juridique exclusif pour tous a poursuite pour les clients qui ne sont pas tionné et autorisent le(s) fondé(s) de ace Visa Business ainsi qu'à demander des
Mandataire 1 Monsieur Madar Nom Prénom Nationalité CH Date de naissance Fonction	Signature □ individuelle* ne autre		Apposer la signature du mandataire dans le rectangle ci-dessus
Mandataire 2 Monsieur Madar Nom Prénom	Signature □ individuelle* ne	<u> </u>	
Nationalité	autre	_	Apposer la signature du mandataire dans le rectangle ci-dessus



Fonction



© PostFinance SA



